

Cahiers de la Méditerranée

n° 97/2 - décembre 2018

Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée

Dossier coordonné par Anne Brogini, Germain Butaud,
María Ghazali et Jean-Pierre Pantalacci

Cahiers de la Méditerranée

Revue scientifique fondée en 1970, publiée par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (Université Nice Sophia Antipolis).

Directeurs

Jean-Paul PELLEGRINETTI et Barbara MEAZZI

Anciens directeurs

André NOUSCHI (†), Robert ESCALLIER, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Silvia MARZAGALLI

Comité de rédaction

Olivier BOUQUET (Université Paris VII Diderot), Marco CINI (Université de Pise), David DO PAÇO (Institut Universitaire Européen de Florence), Maria FUSARO (University of Exeter), Anthony JONES (Harvard et Northeastern University), Wolfgang KAISER (Université de Paris I Panthéon Sorbonne et EHESS), Marc LAZAR (Institut d'Études Politiques de Paris), Luca LO BASSO (Université de Gênes), Frédéric ROUSSEAU (Université de Montpellier III), Marie-Carmen SMYRNELIS (Institut Catholique de Paris et EHESS)

Secrétariat de rédaction

Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ, Magali GUARESI, Jérémy GUEDJ, Matthieu MAGNE, Marieke POLFLIET, Pierre RICCARDI, Alain ROMÉY

Secrétaire d'édition

Claire GAUGAIN

Comité de lecture – Comité scientifique

Bernard ANDRES (UQAM, Canada), Maurice AYMARD (Maison des Sciences de l'Homme, Paris), Eric BAILLY, Hervé BARELLI (Nice, Direction de la Culture), Arnaud BARTOLOMEI, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Anne BROGINI, Jean-Pierre DARNIS, Anne-Laure DUPONT (Université de Paris IV - Sorbonne), Hassen EL ANNABI (CERES, Tunis), Robert ESCALLIER, Jacques FREMEAUX (Université de Paris IV - Sorbonne), Katsumi FUKASAWA (Université de Tôkyô), Bernard HEYBERGER (EHESS), Maria GHAZALI, Héloïse HERMANT, Xavier HUETZ-DE-LEMPS, Cathy MARGAILLAN, Luis p. MARTIN, Joseph MARTINETTI, Silvia MARZAGALLI, Véronique MERIEUX, Jean-Marie MIOSSEC (Université Paul-Valéry, Montpellier 3), Monica MOCCA, Daniel NORDMAN (CNRS, Paris), Jean-Pierre PANTALACCI, Romain RAINERO (Université de Milan), Didier REY (Université de Corse), Giuseppe RICUPERATI (Université de Turin), Alain RUGGIERO (†), Biagio SALVEMINI (Université de Bari), Jean-Charles SCAGNETTI, Ralph SCHOR

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs

Les Cahiers de la Méditerranée en ligne

<http://journals.openedition.org/cdlm/>

Contactez la rédaction

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Rédaction des Cahiers de la Méditerranée

Université de Nice Sophia Antipolis

98, boulevard Edouard-Herriot B.P. 3209 F-06204 Nice cedex 3

Tél. : +33 (0)4 93 37 54 50

CahiersMediterranee@unice.fr

Soumettre une proposition d'article

Les propositions d'articles doivent être adressées directement à la rédaction de la revue sous forme numérique (format RTF), accompagnées d'une présentation biobibliographique de l'auteur, d'un résumé et d'une liste de mots clés. Tout auteur accepte la mise en ligne de son article dès lors qu'il est publié par la revue.

Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

Sommaire

Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée

Anne BROGINI, Germain BUTAUD, María GHAZALI, Jean-Pierre PANTALACCI, Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée (Moyen Âge - Temps modernes) 9

Définitions et preuves

Marie-Anna CHEVALIER, L'ordre du Temple en Orient : quelle représentation de la classe chevaleresque? 19

Anne BROGINI, Germain BUTAUD, Prouver sa noblesse de nom et d'armes. Fonctionnement et enjeux des procès provençaux de l'ordre de Malte (xv^e-xviii^e siècles) 47

Emanuel BUTTIGIEG, Rachel CARUANA, La « fleur de la chrétienté ». L'ordre de Malte et la noblesse européenne au xvii^e siècle 73

Giacomo PACE GRAVINA, *Arma et leges*. Juristes et identité nobiliaire en Sicile à l'époque moderne dans les procès de noblesse de l'ordre de Malte 89

Caroline BROUSSE, L'ordre de Santiago, témoin et acteur d'une nouvelle classe nobiliaire dans les *Espagnes* des xv^e-xvi^e siècles 99

Marcella AGLIETTI, Les sanctions, moyen d'édification d'une éthique chevaleresque. L'ordre de Saint-Étienne aux xv^e-xvii^e siècles 107

José Antonio GUILLÉN BERRENDERO, « Raison du sang » et « raison de lignage ». La définition de la noblesse par le roi d'armes José Alfonso de Guerra y Villegas 121

Noblesse et espace social

Juan BOIX SALVADOR, La noblesse et l'ordre de Santa María de Montesa dans le royaume de Valence (xiv^e-xv^e siècles) 135

Emma MAGLIO, Maisons et villages ruraux de nobles *feudati* en Crète vénitienne (xvi^e-xvii^e siècles) 157

Massimo DI STEFANO, Économie financière et enrichissement de la noblesse urbaine milanaise (xvi^e-xviii^e siècles) 171

Santiago LA PARRA LÓPEZ, Les Borgia, ducs de Gandie. Le triomphe d'une noblesse qui s'est faite elle-même 185

Jean-Pierre PANTALACCI, Les *Scuole Grandi* à Venise. Une structure institutionnelle ouverte à une « aristocratie » qui ne gouverne pas 199

Fabrice MICALLEF, Les nobles français dans les relations internationales. Formes, légitimations et perceptions d'une action politique non étatique (xvi^e-xvii^e siècles) 213

Álvaro BUENO BLANCO, Noblesse et diplomatie dans la Monarchie Hispanique. Le marquis de Mirabel, ambassadeur à la cour de Louis XIII (1620-1632) 229

Valentina FAVARÒ, La noblesse dans la monarchie espagnole des Habsbourg aux Bourbons. Langages et pratiques de fidélités anciennes et nouvelles 243

Anton CARUANA GALIZIA, Les réseaux des Hospitaliers dans l'Italie du xviii^e siècle 257

Actes et représentations nobiliaires

Alain BLONDY , Les Hospitaliers de Jérusalem, Rhodes et Malte	271
Coline BERKESSE , Noblesse et esprit chevaleresque dans l'écriture de soi. Les <i>Mémoires</i> de Saulx-Tavannes, Caumont la Force et Bassompierre (xvi ^e -début xvii ^e siècles)	285
Adolfo CARRASCO MARTÍNEZ , Épaminondas de Thèbes, miroir de la noblesse. La construction du je nobiliaire à partir des modèles classiques	299
Fabrizio D'AVENIA , La <i>Religion</i> triomphante, militante et martyre. Piété et valeurs guerrières dans les représentations de l'ordre de Malte	313
Gautier MINGOUS , Valeurs nobiliaires et idéal chevaleresque. L'action du gouverneur François de Mandelot (1568-1582)	327
Jorge Antonio CATALÁ SANZ , La violence nobiliaire à Valence au temps de Philippe IV (1621-1665)	343
Renger E. DE BRUIN , Des croisades catholiques à l'assistance protestante aux pauvres. Le bailliage d'Utrecht de l'ordre teutonique (1231-2006)	357
Résumés et mots clés	375
Les auteurs	391

La « fleur de la chrétienté ». L'ordre de Malte et la noblesse européenne au XVII^e siècle¹

Emanuel BUTTIGIEG
Rachel CARUANA

Selon le chevalier Cesare Magalotti, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem était

[...] une République sacrée et ecclésiastique composée de la fleur de la plus choisie et plus éminente noblesse de toute la chrétienté².

La noblesse constituait le pilier qui préservait et alimentait l'Ordre, ce dernier ne pouvant fonctionner sans le patronage de la noblesse qui, en retour, comptait sur l'Ordre pour accepter en son sein les descendants mâles trop nombreux et pour renforcer son exclusivité. Entre 1664 et 1715, s'inspirant de précédentes administrations, Louis XIV publia un certain nombre d'édits concernant les statuts de noblesse en France. Les « recherches de la noblesse » du roi étaient un moyen de contrôle de l'affiliation aux rangs de la noblesse, mettant l'accent sur le rôle du prince en tant que source de noblesse ; les gouvernements Bourbon en Espagne et Habsbourg en Autriche adoptèrent des procédures similaires au XVIII^e siècle³. Ce système était comparable à celui utilisé par l'Ordre pour examiner les revendications de noblesse des futurs membres, mais eut également un impact sur celui-ci, puisque les trois Langues françaises de l'Ordre (Provence, Auvergne, France) adoptèrent des mesures destinées à s'aligner sur les édits royaux français, selon une conjoncture en constante évolution, où monarchie et noblesse s'affrontaient et coopéraient, accompagnant les processus de formation de l'État

1. Traduit de l'anglais par Sarah Azzopardi-Ljubibratic. Des parties de cet article s'inspirent des travaux d'Emanuel Buttigieg, *Nobility, Faith and Masculinity. The Hospitaller Knights of Malta, c.1580-c.1700*, (Londres et New York, Continuum, 2011) et de Rachel Caruana, *King Louis XIV's investigations into nobility and their impact on the French Langues : Provence, Auvergne and France of the Knights of the Order of St John*, Mémoire de Master non publié, Université de Malte, 2012. Nous souhaitons remercier les personnes suivantes qui ont lu et commenté les précédentes versions de ce texte : Victor Mallia-Milanes, Valeria Vanesio et Adrian Scerri.
2. Biblioteca Apostolica Vaticana (BAV), Fondo Barberini Latino, ms 5324, f. 266v, vers 1635 («[La] Religione di San Giovanni la qual'è una sacra et ecclesiastica Repubblica composta del fiore della più scelta, e della più eminente nobiltà di tutto il Christianesimo»).
3. Hamish M. Scott et Christopher Storrs, « Introduction : The consolidation of noble power in Europe, c.1600-1800 », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities in the seventeenth and eighteenth centuries (western and southern Europe)*, Londres, Longman, 2007, vol. 1, p. 16-17.

moderne⁴. Pendant ce temps, l'Ordre, en tant qu'organisation composée d'un échantillon varié de nobles européens, devait trouver le moyen de gérer le fait d'être la fine fleur de la chrétienté.

L'ordre de Malte et la noblesse

En 1656, un membre de la Langue d'Allemagne à Malte fit une requête auprès du grand-maître pour qu'une commission fût désignée, afin d'enquêter sur la manière dont la nourriture était distribuée dans l'Auberge d'Allemagne. Une commission de trois chevaliers non allemands examina la question et conclut que le souci tenait à l'introduction par le Grand Bailli (pilier de la Langue d'Allemagne), d'une table ronde autour de laquelle la nourriture était servie. Les Hospitaliers qui avaient présenté la plainte soulignaient que le Grand Bailli les avait bien traités et leur avait servi de la bonne nourriture, mais qu'il l'avait fait :

[...] à une table ronde, à laquelle il n'est pas possible de différencier l'ainé du novice, le chevalier du servant d'armes, ils souhaitaient donc être servis, et manger à une table allongée, comme il en était de coutume dans les temps passés, et comme il en était d'usage dans les autres Auberges⁵.

Le nivellement des différences sociales durant les repas était ressenti comme un affront à l'intégrité des aînés et des membres les plus importants de la Langue. Cela pouvait favoriser l'émergence d'idées subversives parmi les plus jeunes, qui affaibliraient l'ordre social. Cette affaire mit en lumière la spécificité de la noblesse allemande indissociable de la nature fragmentée du Saint-Empire romain germanique, au sein duquel il y avait beaucoup de grands nobles, mais aucune véritable élite aristocratique, où nobles et non-nobles se côtoyaient régulièrement dans la vie publique, mais où demeurait une forte tradition d'assemblées hiérarchiques qui maintenaient les distinctions sociales et juridictionnelles⁶. Ce qui se passait dans l'Auberge d'Allemagne à Malte marquait un conflit entre le Grand Bailli, qui voulait recréer une atmosphère plus similaire à celle de l'Empire dans son Auberge, et des nobles allemands présents à Malte et qui, inspirés par leurs frères de la noblesse française, voulaient affirmer une plus grande distinction dans leurs rangs. En conséquence, les différences de rang social étaient mises en évidence par la coutume de servir d'abord la meilleure nourriture aux aînés, les novices consommant les restes. Des règles strictes définissaient ce qui était servi aux jeunes chevaliers. Tout retard à table était sanctionné : les retardataires, quel que soit leur rang, recevaient la nourriture destinée aux novices. Pour tout cela, les Allemands argumentèrent qu'ils suivaient l'exemple de l'Auberge de France⁷.

4. Michael J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

5. Archives of the Order of Malta (AOM) 119, f. 205r, 14 janvier 1656.

6. Peter H. Wilson, « The nobility of the early modern Reich, 1495-1806 », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 74-82.

7. AOM 119, f. 205v, 14 janvier 1656, (« *che tutto quello che sopravanzarà alli dⁿⁱ sⁿⁱ Pilieri, e due antiani doverà essere distribuito alli fratelli figli arnaldi, come si pratica nelle Albergie di Francia* »).

Une telle controverse au sujet des tables et de la nourriture atteste des conceptions nobiliaires alors en cours dans l'Europe de cette époque. L'espace cosmopolite, bien que confiné, de la cité-couvent de la Valette amplifiait invariablement ces différences. En 1597, le Chapitre général de l'Ordre reconnaissait que la noblesse n'était pas une catégorie monolithique : il admettait différents modèles d'évolution historique qui nécessitaient une considération spécifique⁸. La noblesse européenne était une sorte de palimpseste à la fois convergent et diversifié, que l'historiographie tente de déchiffrer. Chaque noblesse avait ses particularités : dans les États pontificaux, chaque communauté avait ses propres coutumes locales, si bien que Bologne était dominée par un patriciat très fermé de quelque 300 familles, alors que Rome représentait un attrait pour les nobles de toute l'Italie du fait de la présence de la curie pontificale. Pareillement, la noblesse napolitaine était variée et complexe, caractérisée à la fois par un mélange de structures urbaines et féodales et une tendance grandissante à l'interrelation entre le sang et la piété⁹. La noblesse du Saint-Empire romain germanique était caractérisée par une pratique de succession qui ne se limitait pas à la primogéniture mais passait aussi par ordre des héritiers, et par une structure impériale de plus en plus souple qui réduisaient les perspectives politiques et sociales pour l'élite aristocratique¹⁰. Les membres de la noblesse maltaise ne pouvaient intégrer l'Ordre en tant que chevaliers, car leur noblesse n'était pas jugée suffisante; cette situation est généralement interprétée comme génératrice d'hostilité entre les deux groupes au sein de l'île. Parallèlement, en particulier durant le XVIII^e siècle, l'Ordre promouvait une nouvelle noblesse, à travers un processus qui était lié à la fois à des changements socio-économiques plus larges sur l'île, et aux processus en cours de formation de l'État¹¹. Ces quelques exemples illustrent la complexité de la noblesse que l'Ordre devait prendre en compte. D'autre part, sur le continent, le pouvoir des nobles reposait sur le contrôle des terres et sur le maintien de positions socialement prééminentes¹².

Dans la première modernité, la noblesse n'était pas attachée aux frontières étatiques; les études ont mis en évidence le dynamisme des liens franco-toscans et hispano-siciliens de la noblesse. Dans cet esprit, l'Hôpital, au même titre que

8. AOM 293, ff. 158v-160v, Chapitre general de 1597; Sebastiano Paoli, *Codice diplomatico del sacro militare Ordine Gerosolimitano oggi di Malta*, Lucca, 1733-1737, vol. 1, p. 254-255; Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia : Secolo XIV-XVIII*, Rome-Bari, Laterza, 1988, p. 250-251; Victor Mallia-Milanes (éd.), *Lo Stato dell'ordine di Malta 1630*, Tarante, Centro Studi Melitensi, 2017, p. 32-33.

9. Angela de Benedictis, *Patrizi e comunità : Il governo del contado Bolognese nel '700*, Bologne, Il Mulino, 1984; Maria-Antonietta Visceglia, *Identità sociali. La nobiltà napoletana nella prima età moderna*, Milan, Edizioni Unicopli, 1998; Maria-Antonietta Visceglia (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome, Carocci, 2001; Helen Hills, « Enamelled with the blood of a noble lineage : Tracing noble blood and female holiness in early modern Neapolitan convents and their architecture », *Church History*, n° 73-1, 2004, p. 5-6 et p. 23-28.

10. Peter H. Wilson, « The nobility of the early modern Reich, 1495-1806 », art. cit., p. 74-75.

11. John Montalto, *The Nobles of Malta, 1530-1800*, Malta, Midsa Books, 1979; Anton Caruana Galizia, « The Maltese Nobility during the Hospitaller period : Towards a Reappraisal », *Symposia Melitensia*, n° 7, 2011, p. 89-102.

12. Hamish M. Scott, « Conclusion : The continuity of aristocratic power », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities...*, op. cit., vol. 2, p. 377.

d'autres ordres comme celui de Saint-Étienne de Toscane, créa un important réseau entre les noblesses chrétiennes à travers la Méditerranée¹³. L'étude de l'ordre de Malte permet donc d'analyser les différentes conceptions, définitions et activités de la noblesse dans l'Europe du XVII^e siècle et d'en observer les fonctionnements et transformations dans une société donnée¹⁴. Les nobles catholiques partageaient un objectif commun, celui de placer dans l'Ordre leurs plus jeunes enfants. Au cœur de ces « stratégies » lignagères, les femmes jouaient un rôle actif et essentiel¹⁵. Dans le jeu permanent du positionnement social, il fallait chercher à protéger et, éventuellement, à augmenter le patrimoine, tout en recherchant et en octroyant un patronage. Une partie de la stratégie de la noblesse fut de se tourner vers l'Église et, dans ce cadre, l'ordre de Malte répondit à ces nécessités. En effet, l'Ordre fournissait un débouché hautement respectable pour les cadets, sorte de pendant masculin aux couvents qui accueillaient le surplus de filles de la noblesse¹⁶.

Dans la France du XVII^e siècle, la définition de la noblesse et le rapport entre la « noblesse d'épée / de race » et la « noblesse de robe / de service » (robins) étaient sujets à discorde, en particulier autour des marqueurs de noblesse : naissance, lignage, titres, blasons, richesse foncière, vêtements, et le droit de porter l'épée. L'honneur était la clef de voûte de l'identité noble, mais la définition de cet honneur suscitait des débats en France, en Espagne, au Portugal et en Italie¹⁷. Gouvernement, diplomatie et, avant tout, service militaire, continuaient d'être les arènes où les hommes nobles pouvaient le mieux prouver leur valeur, leur statut et leur virilité. De telles positions impliquaient de plus en plus une rémunération de l'État, mais il était attendu que les nobles fournissent les fonds nécessaires au service de leur prince, étant donné l'idée largement admise que les hommes nobles avaient une aptitude intrinsèque au métier des armes¹⁸.

13. Brian Sandberg, « Through naval practice and association with foreigners : French nobles' participation in Mediterranean religious struggles, 1598-1635 », *Journal of Mediterranean Studies*, n° 16-1/2, 2006, p. 223-224; Fabrizio D'Avenia, *Nobiltà allo specchio : Ordine di Malta e mobilità sociale nella Sicilia moderna*, Palerme, Associazione Mediterranea, 2009, p. 40-50; Franco Angiolini, *I cavalieri e il principe. L'Ordine di Santo Stefano e la società toscana in Età Moderna*, Florence, EDIFIR, 1996.
14. Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia...*, *op. cit.*, p. 7; Fabrizio D'Avenia, *Nobiltà allo specchio...*, *op. cit.*, p. 6.
15. Grace E. Coolidge, *Guardianship, Gender, and the Nobility in Early Modern Spain*, Farnham et Burlington, Ashgate, 2011.
16. Mary Laven, *Virgins of Venice : Enclosed lives and broken vows in the Renaissance convent*, Londres, Viking, 2002, p. 43-63.
17. Roger Mettam, « The French nobility, 1610-1715 », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 130-133; I.A.A. Thompson, « The nobility in Spain, 1600-1800 », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 194-195; Nuno Gonçalo Monteiro, « Nobility and aristocracy in Ancien Régime Portugal (seventeenth to nineteenth centuries) », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 266-269; Claudio Donati, « The Italian nobilities in the seventeenth and eighteenth centuries », dans Hamish M. Scott (éd.), *The European nobilities...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 289-290.
18. Hamish M. Scott et Christopher Storrs, « Introduction : The consolidation of noble power in Europe... », art. cit., p. 7-8, p. 11, p. 40-42, p. 46-47; Jean-Pierre Labatut, *Le nobiltà europea*, Bologne, Il Mulino, 1982; Jonathan Dewald, *The European nobility 1400-1800*, Cambridge,

Dans la plupart des pays, la noblesse était divisée entre une élite (l'aristocratie) et la moyenne et la petite noblesse ; les niveaux de différenciation entre ces catégories variaient en fonction des conditions spécifiques à un territoire¹⁹. L'ordre de Malte recruta ses membres à tous les niveaux de la noblesse, aussi longtemps que ces derniers correspondaient aux critères requis. Bien que cette observation soit largement applicable dans toute l'Europe catholique, elle doit être nuancée en fonction de circonstances locales : au Portugal, les Hospitaliers se distinguaient des autres ordres militaires en recrutant leurs membres parmi la « noblesse de lignage et d'armes » plutôt qu'au sein de la simple noblesse²⁰. Placer un fils dans l'Ordre faisait partie intégrante des stratégies des familles et contribuait à leur adaptation au contexte nouveau des XVI^e et XVII^e siècles. L'historiographie sur la noblesse de la première modernité a abandonné en effet les idées de crise et de déclin, au profit de celles d'une consolidation et d'une transformation des nobles²¹. La noblesse était plus résiliente et adaptable que ce que l'on pensait précédemment et les autorités centrales fonctionnaient mieux lorsqu'elles coopéraient avec la noblesse, quand bien même cette collaboration était ambiguë et complexe²².

Cambridge University Press, 1996, p. 28, p. 97 ; John R. Hale, *War and Society in Renaissance Europe 1450-1620*, Stroud, Sutton, 1998, p. 75, p. 90-97 ; Treva J. Tucker, « Eminence over efficacy : Social status and cavalry service in sixteenth-century France », *Sixteenth Century Journal*, n° 32-4, 2001, p. 1057-1095 ; David Parrott, *Richelieu's army : War, government and society in France, 1624-42*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 313-320, p. 465-466 ; Angelantonio Spagnoletti, « Onore e spirito nazionale nei soldati italiani al servizio della monarchia Spagnola », dans Claudio Donati et Bernhard Kroener (dir.), *Militari e società civile nell'Europa dell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, Bologne, Il Mulino, 2007, p. 212-226.

19. Hamish M. Scott et Christopher Storrs, « Introduction : The consolidation of noble power... », art. cit., p. 21 ; Jonathan Dewald, *The European nobility...*, op. cit., p. 13.
20. Nuno Gonçalo Monteiro, « 17th and 18th century Portuguese nobilities in the European context : A historiographical overview », *e-JPH (E-journal of Portuguese History)*, n° I-I, 2003, www.brown.edu/Departments/Portuguese_Brazilian_Studies/ejph/ [2 mai 2018].
21. Donna Bohanan, *Crown and nobility in early modern France*, Basingstoke, Palgrave, 2001, p. 8-31 ; Norbert Elias, *The civilizing process*, Oxford, Blackwell, 1994, p. 265-269 ; Roger Chartier, *Cultural history : Between practices and representations*, Cambridge, Polity, 1993, chap. 3 ; Jeroen Duindam, *Myths of power : Norbert Elias and the early modern European court*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1995 ; Stuart Carroll, *Blood and violence in Early Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 3-5 ; Jack Goody, *The theft of history*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, chap. 6 ; Roland Mousnier, *The institutions of France under the absolute monarchy, 1598-1789*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 1979-1984, vol. 1, p. 42-44, p. 58-74, p. 204-205. Pour une réaction aux arguments de Mousnier, voir Lawrence Stone, *The crisis of the aristocracy, 1558-1641*, Oxford, Oxford University Press, 1965 ; Robert J. Kalas, « Marriage, clientage, office holding, and the advancement of the Early Modern French nobility : the Noailles family of Limousin », *Sixteenth Century Journal*, n° 27-2, 1996, p. 366 ; Stuart Carroll, *Blood and violence in Early Modern France...*, op. cit., p. 290-291.
22. Ronald G. Asch, « Introduction : Court and household from the fifteenth to the seventeenth centuries », dans Ronald G. Asch et Adolf M. von Birke (éd.), *Princes, patronage, and the nobility : The court at the beginning of the Modern Age c.1450-1650*, Oxford-Londres, Oxford University Press, 1991, p. 3-4, p. 15-16, p. 24-35 ; Mack P. Holt, « Introduction », dans Mack P. Holt (éd.), *Society and institutions in Early Modern France*, Athens GA, University of Georgia Press, 1991, p. XIV-XVI ; Donna Bohanan, « The sword as robe in Seventeenth-Century Provence and Brittany », dans Mack P. Holt (éd.), *Society and institutions in Early Modern France*, op. cit., p. 51-62 ; Nicholas Henshall, *The myth of absolutism : Change and continuity in early modern European monarchy*,

Le lien entre la noblesse et l'ordre de Malte relève de ce processus d'adaptation caractérisé par un renforcement mutuel : l'appartenance à l'Ordre constituait la marque mémorable de la noblesse d'un homme et de sa famille²³.

Les exigences pour intégrer l'ordre de Malte au xvii^e siècle étaient nombreuses : la légitimité de naissance, la pureté de sang (sans trace d'ascendances juive, maure ou hérétique), le fait de ne pas déjà appartenir à un autre ordre, de ne pas être marié, d'avoir mené une vie vertueuse, de ne pas être débiteur, d'avoir l'âge requis (au moins seize ans), d'être né dans les limites du prieuré de la Langue dans laquelle on souhaitait faire profession, d'être en bonne santé physique et mentale et d'être capable de porter les armes²⁴. Giovanni Maria Caravita, Secrétaire au Trésor à la fin du xvii^e siècle, rédigea plusieurs traités importants sur le fonctionnement de l'Ordre²⁵, dont l'un traitait plus spécifiquement de la manière dont l'Hôpital accueillait les nouveaux membres ; une importante partie de ce traité – cinq des douze chapitres – portait précisément sur la noblesse²⁶.

Selon Caravita, la noblesse était transmise aux enfants nés après que le père l'eut acquise ; elle ne pouvait être transmise aux enfants adoptés, aux enfants illégitimes et aux enfants illégitimes d'enfants illégitimes ; les princes pouvaient néanmoins remédier à l'illégitimité de l'enfant, afin qu'il puisse rejoindre l'Ordre ; toute faute commise par le père, et conduisant à la perte de la noblesse, ne pouvait être transmise aux enfants nés ou conçus avant cette perte, mais elle affectait tous ceux qui étaient nés ou conçus après les faits²⁷. Une telle conception était à l'image

Londres, Longman, 1992, p. 120-75 ; J. Russell Major, *From Renaissance monarchy to absolute monarchy : French kings, nobles and estates*, Baltimore-Londres, Johns Hopkins University Press, 1994, p. 326-330, p. 367-375 ; Jonathan Dewald, *The European nobility 1400-1800...*, *op. cit.*, p. 4-5 ; Jeremy Black, *Kings, nobles and commoners : States and societies in early modern Europe, A Revisionist history*, Londres, I.B. Tauris, 2004, p. 19-57 ; William Beik, « The absolutism of Louis XIV as social collaboration », *Past and Present*, n° 188, 2005, p. 195-224 ; Hilla Zmora, « The princely state and the noble family : conflict and co-operation in the margraviates Ansbach-kulmbach in the early sixteenth century », *The Historical Journal*, n° 49-1, 2006, p. 18.

23. Angelantonio Spagnoletti, « Elementi per una storia dell'Ordine di Malta nell'Italia moderna », *Mélanges de l'École Française de Rome*, n° 96-2, 1984, p. 1028-1030 ; Angelantonio Spagnoletti, *Stato, aristocrazia e Ordine di Malta nell'Italia moderna*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 115-78 ; Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia...*, *op. cit.*, p. 248 ; Alain Blondy, « L'ordre de Malte, miroir brisé de la noblesse française des xvii^e et xviii^e siècles », dans *État et société en France aux xvii^e et xviii^e siècles*, Paris, Presse de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 105-116 ; I.A.A. Thompson, « The nobility in Spain, 1600-1800 », *art. cit.*, p. 201 ; Mauro Hernández, « Forging nobility : the construction of a civic elite in early modern Madrid », *Urban History*, n° 27-2, 2000, p. 171 ; Fabrizio D'Avenia, *Nobiltà allo specchio...*, *op. cit.*, p. 5.
24. AOM 295, ff. 61r-61v, Chapitre general de 1612 ; AOM 1678, Index du volume, fin du xvii^e siècle. Voir également Anne Brogini, *Une noblesse en Méditerranée. Le couvent des Hospitaliers dans la première modernité*, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence, 2017, p. 68-75.
25. Stefan Cachia, *The Treasury, debts and deaths : A study of the common treasury of the Order of St John and its relationship with the individual Hospitaller in matters of debts and deaths based on Giovanni Caravita's Trattato del Comun Tesoro*, Mémoire de master non publié, Université de Malte, 2004, p. 10 ; Maroma Camilleri, « The National Library of Malta's manuscript collection », dans M. Camilleri et T. Vella (éd.), *Celebratio Amicitiae : Essays in honour of Giovanni Bonello*, Malte, FPM, 2006, p. 45-60 et p. 51-52.
26. AOM 1678.
27. AOM 678, ff. 182r-192r et f. 239r.

de la nature aristocratique de l'Ordre et reflétait les structures socio-politiques des États de la première modernité dominés par la noblesse. Le maintien de la prospérité d'une famille noble – et du bien nobiliaire en général – dépendait en partie d'une certaine planification par le chef de famille pour chaque génération : l'arrangement d'un mariage pour les enfants, d'autres options comme l'admission dans l'Ordre, étaient ainsi cruciaux pour le succès d'une famille noble²⁸.

Les cadets, souvent exclus de l'héritage du titre et des terres, pouvaient être assignés à différentes carrières. La vocation religieuse était rarement une affaire de choix personnel, relevant plutôt d'une stratégie familiale plus large, même si l'importance de l'individu dans la négociation et le remaniement de telles stratégies n'était pas forcément écartée. Les jeunes nobles pouvaient par exemple profiter du concept de « naturel » (tempérament personnel favorisant une vocation particulière) pour négocier avec leurs parents²⁹. Les carrières types des cadets incluaient le service à la cour, l'entrée dans un ordre religieux ou d'autres trajectoires au sein de l'Église, l'étude du droit et des lettres et, occasionnellement, la médecine ou le notariat. Surtout, dans toute l'Europe, les cadets embrassaient la carrière militaire. En tant qu'individu, le noble était généralement subordonné aux demandes de la famille élargie ou de la Maison et les éléments individuels du réseau familial interagissaient entre eux pour assurer le succès de l'ensemble³⁰. Quand les parents étaient absents, l'aîné prenait la responsabilité de tous et agissait de telle manière que les objectifs soient atteints. Ainsi, les deux frères Gioseppe Alessandro et Amador Gio Batta de Rasilli furent enrôlés en tant que mineurs au sein de l'Ordre par *Signor* de Rasilli, leur « frère premier-né »³¹. L'Ordre offrait une solution toute trouvée et qui plus est, fort honorable, au problème inhérent au « surplus » de la progéniture mâle. Et quand un individu était accepté dans l'Ordre, c'était la preuve en retour que l'ascendance de sa famille était la plus distincte et la plus noble possible. Toutes les noblesses catholiques du Portugal, d'Espagne, de France et d'Italie partageaient cette vision de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem³².

28. Hamish M. Scott et Christopher Storrs, « Introduction : The consolidation of noble power... », art. cit., p. 7-8 ; Jonathan Dewald, *The European nobility 1400-1800...*, op. cit., p. 4-13 ; Robert J. Kalas, « Marriage, clientage, office holding... », art. cit., p. 382 ; Giovanni Francesco de Giudici, *Storie di famiglia : Nobili, capitani, dottori nei ricordi della famigli de' Giudici di Arezzo (1493-1769)*, Florence, Leo S. Olschki, 2004.

29. Natalie Zemon Davis, « Boundaries and the sense of self in sixteenth-century France », dans Thomas C. Heller, Morton Sosna et David E. Wellbery (éd.), *Reconstructing individualism : Autonomy, individuality, and the self in western thought*, Stanford CA, Stanford University Press, 1986, p. 59.

30. John R. Hale, *Renaissance war studies*, Londres, Hambledon Press, 1983, p. 227-231. J. Dewald, *The European nobility...*, op. cit., p. 13 et p. 46-7 ; Lorraine White, « Spain's early modern soldiers : Origins, motivation and loyalty », *War and Society*, 2001, p. 19-2 ; Hamish M. Scott et Christopher Storrs, « Introduction : The consolidation of noble power... », art. cit., p. 7-8 ; Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia...*, op. cit., p. 314-315.

31. AOM 2254, ff. 289r-290r (1663-1680), « fratello primogenito deli pretendenti ».

32. Angelantonio Spagnoletti, « Elementi per una storia dell'Ordine di Malta... », art. cit., p. 1026 ; Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia...*, op. cit., p. 247 ; Roger Mettam, « The French nobility, 1610-1715 », art. cit., p. 130-133 ; I.A.A. Thompson, « The nobility in Spain, 1600-1800 », art. cit., p. 193.

Compte tenu de ces observations, il n'est pas surprenant que, dans le cadre d'une organisation internationale comme celle de l'Hôpital, des enjeux de préséance et de primauté entre réguliers surgissent. Par exemple, alors qu'ils se trouvaient à bord d'une galère, un chevalier italien et un chevalier français eurent une vive discussion au sujet de la fonction d'Amiral de la flotte, pour définir si celle-ci revenait exclusivement à la Langue d'Italie ou pas. Le Français, Frère Saccanville, soutenait que non, quand le chevalier italien Lomellino assurait qu'il en était ainsi et que le Pape le confirmerait; ce à quoi Saccanville répondit qu'en France, on n'obéissait pas au Pape³³. De telles querelles étaient l'indice des tensions profondes existant au sein de la Marine de l'Ordre, dans laquelle les Hospitaliers français dominaient en nombre, mais où les plus hautes charges tendaient à être réservées aux Italiens. La prépondérance française dans la Marine hospitalière est attestée par une liste élaborée au milieu des années 1620 par l'Inquisiteur, mentionnant les frères blessés ou tués au combat à bord de deux galères : sur les 57 victimes, près de 60 % appartenaient aux Langues françaises³⁴.

Les querelles s'envenimaient encore lorsque, en plus du rang et de l'origine géographique, de l'âge et de l'ancienneté, s'ajoutaient les questions de préséance. Au début des années 1580, le chevalier espagnol Frà Rodrigo Cortez, Capitaine de la flotte, refusa de compromettre son honneur en naviguant derrière le navire du chevalier français de Saint-Aubin, Capitaine du navire privé du Grand Maître et qui était son cadet en âge et en rang³⁵. Même au milieu de la bataille, le protocole devait être respecté : la première galère de l'Ordre, la *Capitana*, devait toujours être en position de tête, et même devant la galère privée du grand-maître³⁶. Le Chapitre général de 1631 s'efforça de trouver des solutions pour pallier ce genre de problèmes. Il ordonna notamment qu'à l'avenir, tous ceux qui montaient à bord des galères devaient porter sur eux leur certificat d'entrée dans l'Ordre, afin que les positions puissent être assignées en fonction de l'ancienneté, évitant ainsi tout conflit³⁷. Dans un manuel d'instructions destiné aux chapelains conventuels qui servaient en mer, le chapelain Giovanni Domenico Manso conseillait à ceux qui effectuaient leur service sur les galères de toujours prendre en compte les origines « nationales », ainsi que les rangs sociaux des frères embarqués³⁸.

33. Cathedral Archives of Mdina (CAM), Archive of the Inquisition of Malta (AIM), Criminal Proceedings (CP), vol. 169, Cas n° 57, f. 1r, 28 juin 1587.

34. BAV, Barb. Lat., ms 6677, ff. 79r-80r, 8 mai 1623-3 janvier 1627.

35. AOM 96, ff. 6r-8v.

36. Giovanni Francesco Buagni, *Relazione della vittoria ottenuta dalle quattro galere della santa religione gerosolimitana, d'una soltana nominata Binghen, comandata dal fmoso Rais Solimano, ne mari di Barbaria*, Rome, 1700, non paginé.

37. AOM 296, f. 141v, Chapitre général de 1631.

38. NLM, LIBRI 211, 1699, Préface (*Istruzione per il Cappellano di Galera : Accresciute si bene di alcune altre materie morali, e di quelle principalmente de' casi riservati alla sede Apostolica, cosa che trà gente di varie nazioni, e di condizioni anche diverse, de' quali si compone l'armamento delle nostre Galere, non è si Lungi da poter occorrere à i Cappellani delle medesime*).

Les preuves de noblesse

Parmi ses structures administratives, l'Ordre disposait d'un Tribunal de la noblesse. Il était composé de cinq membres qui avaient pour tâche de guider le Conseil de l'Ordre lorsque des doutes étaient émis quant à l'exactitude des preuves de noblesse fournies par le candidat³⁹. L'enquête de noblesse sur les candidats était d'abord menée dans les prieurés d'Europe, mais une section des Archives de l'Ordre à Malte dédiée aux « Preuves de noblesse » offre un échantillon généalogique unique de la noblesse européenne⁴⁰. Les présentés soumettaient leurs preuves de noblesse à des officiers de l'Ordre dans l'un des prieurés européens. Ces preuves étant considérées comme la pièce la plus importante de la documentation, l'Hospitalier qui les recevait n'était pas un simple fonctionnaire, mais devait répondre à certains critères. Il y avait un sentiment de sacré rattaché à ces documents et à ce qu'ils représentaient. Le premier critère pour qu'un Hospitalier obtienne cette documentation était qu'il devait être au moins un commandeur. Il y avait ensuite d'autres conditions spécifiques aux différentes Langues : par exemple, pour la Langue de France, il devait avoir dix ans d'ancienneté et cinq ans de résidence⁴¹.

Devenir chevalier était une affaire complexe et onéreuse ; devaient être observés plusieurs décrets et statuts que des « manuels » (tant manuscrits que publiés) citaient, afin d'aider les aspirants chevaliers à se préparer à l'admission et à la vocation, et les guider tout au long de leur vie⁴². Frère Anne de Naberat publia un livre intitulé *Sommaires des privilèges octroyez à l'Ordre de S. Jean* (1658), dans lequel il expliquait le fonctionnement des interrogatoires touchant aux preuves de noblesse, et insérait dans l'ouvrage un modèle d'arbre généalogique⁴³. L'Ordre exigeait pour ses chevaliers au moins quatre quartiers de noblesse du côté paternel et maternel. Un postulant devait donc prouver qu'il descendait de trois générations de nobles, des deux côtés de ses parents. Par conséquent, l'héraldique et la généalogie étaient des aspects cruciaux du processus de compilation des preuves de noblesse d'un candidat et ces modes d'emploi présentaient nombre de détails sur un blason familial : couleurs utilisées, symboles et autres indicateurs⁴⁴. La Bibliothèque nationale de Malte détient toujours une importante collection de manuscrits sur la généalogie et l'héraldique, dont plusieurs appartenaient à l'origine,

39. Antonio Micallef, *Lezioni su gli statuti del sagr'ordine gerosolimitano nell'università degli studi di Malta*, Malte, 1792, p. 57-59.

40. Fabrizio D'Avenia, *Nobiltà allo specchio...*, *op. cit.*, p. 25-50 ; Valeria Vanesio, « I processi nobiliari del sovrano militare Ordine di Malta : Un'istituzione internazionale attraverso le sue carte », *Nobiltà. Rivista di Araldica, Genealogia, Ordini Cavallereschi*, XXII-125, 2015, p. 229-238 ; Valeria Vanesio, « Gli alberi genealogici e le prove di nobiltà dell'Ordine di Malta. Note metodologiche per la valorizzazione », *Nobiltà. Rivista di Araldica, Genealogia, Ordini Cavallereschi*, XXIV-137, 2017, p. 179-88.

41. Biblioteca Casanatense (BC), Rome, ms 320, ff. 26v-27r.

42. Sur les « guides », voir Rudolph M. Bell, *How to do it : Guides to good living for Renaissance Italians*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 1999.

43. Anne de Naberat, *Sommaires des privilèges octroyez à l'Ordre de S. Jean*, Lyon, 1642, p. 163.

44. National Library of Malta (NLM), ms 105, Chapitre 7, second XVII^e siècle.

à titre individuel, à des Hospitaliers. Ceci reflète l'importance que revêtaient pour les nobles ces marqueurs identitaires personnels et familiaux qu'étaient blasons et autres emblèmes héraldiques, au sein d'un Ordre composé de l'élite de la noblesse de l'Europe⁴⁵. Dans la Langue d'Allemagne, les quartiers remontaient jusqu'aux arrière-arrière-grands-parents⁴⁶.

Bien que la fortune fût essentielle au maintien d'un mode de vie approprié pour la noblesse, l'argent n'était pas un sujet de conversation convenable en société. Grands nobles et aristocrates faisaient des dépenses extravagantes en vêtements, réceptions, financement divers d'œuvres d'art et d'architecture. Les revenus familiaux servaient surtout au financement de mariages coûteux, des funérailles, de dots et de commissions militaires pour les plus jeunes fils⁴⁷. L'admission d'un cadet dans l'ordre Malte représentait un coût certain⁴⁸ : avant sa profession, le frère devait payer le droit d'entrée, dont le montant dépendait du rang auquel le candidat était admis : pour les chevaliers et les pages, 250 écus d'or ; pour les mineurs, 1000 écus d'or ; pour les chapelains et servants d'armes, 200 écus d'or ; pour les chevaliers d'obédience, 100 écus d'or ; pour les chevaliers de dévotion, 4000 écus d'or. Les postulants allemands bénéficiaient de taxes réduites pour tous ces rangs⁴⁹. Au paiement de leur droit d'entrée, une petite croix en or à huit pointes était donnée aux mineurs pour qu'ils la portent, attestant de leur nouveau statut. Lorsque les preuves de noblesse des Hospitaliers étaient vérifiées par l'*Office du Conservateur des preuves de la noblesse et de la pureté de sang*, ils payaient en plus une petite taxe : cinq écus s'ils étaient adultes, quinze écus s'ils étaient mineurs⁵⁰.

En 1688, Rome demanda à l'Inquisiteur de Malte Tommaso Vidoni (1686-1690) de faire un rapport sur les raisons ayant motivé le refus d'admission des hommes de la famille de Monseigneur Molina, évêque de Lérida en Espagne. L'Inquisiteur Vidoni expliqua que la famille de l'évêque n'était pas de lignée *idaglia*, terme générique désignant la noblesse en Espagne et définie au Moyen Âge comme « la noblesse qui se transmet aux hommes par leur lignage »⁵¹. Par ailleurs, le père de Molina avait été notaire, profession qui était spécifiquement exclue

45. Maroma Camilleri, « The National Library of Malta's manuscript collection », art. cit., p. 55 ; Susan Crane, *The performance of Self: Ritual, clothing and identity during the Hundred Years War*, Philadelphia PA, University of Pennsylvania Press, 2002, p. 107-110, p. 124-125, p. 177-178.

46. Victor Mallia-Milanes (éd.), *Lo Stato dell'ordine di Malta 1630*, op. cit., p. 32-33.

47. Roger Mettam, « The French nobility, 1610-1715 », art. cit., p. 130-133 ; I.A.A. Thompson « The nobility in Spain, 1600-1800 », art. cit., p. 145-149 ; J. Dewald, *The European nobility...*, op. cit., p. 65 ; Hamish M. Scott et Christopher Storrs, « Introduction : The consolidation of noble power... », art. cit., p. 25.

48. Stefan Cachia, *The Treasury, debts and deaths...*, op. cit., p. 61.

49. BC, ms 320, ff. 46v-47v, env. 1650 ; AOM 1679, p. 82-84. Ces prix avaient été établis par le Chapitre général de 1631 et semblent être demeurés inchangés durant le xvii^e siècle.

50. St. John's Gate (SJG), Clerkenwell, London, Box K23/2(7)-K24/1(8), Merle Collection, K24/1(ii), 20 juin 1635 ; Box K24/1(9)-K24/4(10), Merle Collection, K24/1(iii), 12 février 1636 ; AOM 1678, f. 410, fin du xvii^e siècle.

51. Archivio Segreto Vaticano (ASV), Segreteria di Stato, Malta 39, 257r, 24 décembre 1688 ; I.A.A. Thompson « The nobility in Spain, 1600-1800 », art. cit., p. 191. Lérida est transcrit *Levida* dans la source, de même que *hidalgua* est transcrit *idaglia*.

pour rejoindre l'Ordre⁵². Dans cette perspective, il n'était pas non plus pertinent que son frère ait été un chevalier de l'ordre de Santiago, puisque cet habit lui avait été conféré sur une concession spéciale et non pas parce qu'il était noble de naissance. L'Inquisiteur concluait son rapport en disant que la seule option pour les membres de la famille Molina était de rejoindre les rangs inférieurs de l'Ordre, en tant que chapelains ou servants d'armes⁵³. Ainsi, l'Ordre avait mis en place une procédure de refus, par laquelle les postulants qui étaient rejetés se voyaient renvoyer toute leur documentation dans la plus stricte confidentialité. Étant donné le lien étroit entre honneur et noblesse, le simple fait d'enquêter sur une preuve de noblesse constituait un sérieux défi au rang familial et à la position personnelle. En conséquence, autant l'acceptation au sein de l'Ordre signifiait la garantie de la noblesse d'un individu, autant une réfutation signifiait que la noblesse d'un individu n'était pas suffisante.

Les enquêtes de noblesse

L'ascendance de la noblesse relevait d'un examen institutionnel. Les archives fournissent des exemples d'Hospitaliers contestant la noblesse de postulants ou de nouveaux membres. En 1584, quelques chevaliers français contestèrent les preuves de noblesse de Gaspard d'Acton qui avait rejoint l'Ordre en 1579; devant le mécontentement du chevalier, le Conseil de l'Ordre lui donna deux ans pour prouver sa noblesse⁵⁴. Un peu plus tard, un groupe de chevaliers italiens fit appel devant le Pape pour annuler la décision du grand-maître et du Conseil d'accepter un certain Antonio Pappacoda comme chevalier, au nom du fait qu'une telle admission humilierait leur Langue⁵⁵. Un autre cas est celui de Charles Mansousin qui, après avoir présenté ses preuves de noblesse aux commissaires, fut confronté à l'opposition de certains chevaliers de la Langue d'Auvergne quant à son admission⁵⁶. Il existait un lien puissant entre le concept d'honneur et de noblesse; enquêter sur la noblesse d'un individu faisait invariablement vibrer une corde sensible, puisque cela constituait « une attaque symbolique qui remettait en question à la fois son rang et son amour-propre »⁵⁷.

Occasionnellement, des enquêtes sur la noblesse étaient effectuées en France afin de déterminer si personne ne se revendiquait noble sous de fausses allégations. En mars 1555, le roi Henri II promulgua l'ordonnance d'Amboise dans laquelle il interdisait aux roturiers d'usurper le statut de noble, sous peine d'une amende de 1 000 livres. Des dispositions similaires furent prises en 1576, 1577, 1600 et en 1632⁵⁸. Des preuves documentaires telles que des actes notariés ou des

52. AOM 2252, 202, fin du XVII^e siècle.

53. ASV, SS Malta 39, f. 257r.

54. AOM 96, f. 127r, f. 156v, f. 158v, f. 178r.

55. BAV, Barb Lat, ms 6700, doc. 13, 1630-1640.

56. AOM 2254, ff. 63v-78r, 23 novembre 1676.

57. Jérôme Loiseau, « Much ado about nothing? The *Intendant*, the *gentilhommes* and the investigations into nobility in Burgundy (1664-1670) », *French History*, n° 22-3, 2008, p. 294.

58. Roland Mousnier, *Les institutions de la France...*, *op. cit.*, p. 135.

extraits de registres paroissiaux mentionnant l'ascendance, des inscriptions ou des épitaphes sur des places publiques et des armoiries constituaient des exemples du type de matériel qui devait être présenté afin de prouver le statut de noble en cas d'enquête. En juin 1599, la Cour des aides de Paris, habilitée à gérer les questions liées aux taxes, prononça un arrêt⁵⁹ décrétant que les faits de généalogie et de noblesse pouvaient aussi être établis par des témoins. Quatre témoins devaient affirmer qu'ils avaient connu le grand-père et le père du noble supposé et qu'ils l'avaient vu vivre comme un noble et accomplir des actions caractéristiques des nobles. Cela supposait d'éviter toute « dérogeance », c'est-à-dire tout acte pouvant causer la perte de la noblesse⁶⁰. L'individu concerné devait également montrer que lui et sa famille étaient exempts du paiement de la taille⁶¹.

De telles réglementations s'intensifièrent encore au XVII^e siècle, en particulier sous le règne de Louis XIV. En un temps où l'État moderne, malgré ses prétentions absolutistes, était toujours en butte à des restrictions quant au prélèvement des taxes, l'un des moyens pour y parvenir était le commerce de lettres d'anoblissement et la prolifération des bureaux, qui offraient des revenus à court-terme mais qui, sur le long-terme, augmentaient le nombre de ceux qui avaient droit à une exemption de taxe, réduisant de ce fait, à nouveau, le revenu de l'État. Par conséquent, les enquêtes de noblesse furent conduites pour résoudre ce problème épineux. L'édit royal de septembre 1664

[...] révoquait ces lettres de noblesse accordées depuis 1634. Il reconnut en conséquence avoir « détourné quelques minces avantages financiers de la certification de ces anoblissements », dont la conséquence fut d'augmenter « le nombre d'individus exemptés fiscalement, qui récoltent les fruits de la terre sans contribuer à la taxation dont ils devraient porter la plus grande part, afin de soulager les pauvres ». Cet exemple d'autocritique de la part de la monarchie s'étend à la déclaration de juin 1664 dans laquelle le roi spécifia que seuls les individus en mesure de prouver que le statut de noble de leur famille datait d'avant 1550 devaient être maintenus dans la liste de noblesse. [...] Ainsi, la catégorie punissable de « faux nobles » était née, définie essentiellement chronologiquement : une déclaration de noblesse était véridique avant 1550, fausse après 1560; le délai d'un siècle intervenait ainsi, lié au monde romain qui avait aussi pris pour seuil de la noblesse le chiffre rond d'un siècle, équivalent aux trois générations au-delà desquelles une famille pouvait déclarer appartenir à la noblesse établie⁶².

La mise en œuvre des édits de Louis XIV peut être observée en Bourgogne où, entre 1665 et 1670, 478 familles furent mises sous enquête. Ces dernières devaient prouver leur investiture aux titres de « chevalier » (titre réservé à la haute noblesse) ou d'« écuyer » (titre qui pouvait être adopté par n'importe quel noble) par le biais des preuves écrites réglementaires. Le 22 juin 1664, dans une autre déclaration, le roi spécifia que :

59. Philippe Payen, « Arrêts de Règlement », dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime : Royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2015, p. 67-68.

60. Arlette Jouanna, « Dérogeance », *Dictionnaire de l'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 398-399.

61. Roland Mousnier, *Les institutions de la France...*, *op. cit.*, p. 136.

62. Jérôme Loiseau, « Much ado about nothing?... », *art. cit.*, p. 276-277.

[...] ceux qui justifient la possession de leur noblesse jusqu'à l'an 1550 par des actes authentiques seront absous, tandis que ceux qui ne produisent que des titres et des contrats datant d'après l'an 1560 seront déclarés roturiers⁶³.

La figure clé de l'ensemble du processus était l'intendant de Bourgogne, Claude Bouchu, qui effectuait ces enquêtes au nom du roi. Il était minutieux dans son travail, mais indulgent et flexible, appliquant l'esprit des instructions qui lui étaient données. Il s'agissait finalement d'un exercice fiscal, mais au-delà de cela et d'ailleurs presque aux dépens de la dimension fiscale, il s'agissait d'accentuer

[...] une conception de l'autorité qui faisait du roi le point de fuite depuis lequel la société atteignait l'ordre⁶⁴.

L'ordre de Malte se montra très attentif à ces changements en France qui avaient une influence directe sur les modalités de recrutement de ses membres. Trois manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de Malte⁶⁵ rassemblent des copies de documents divers en rapport avec le processus de collecte des preuves de noblesse, et plus largement avec le processus de réception des documents et d'accueil au sein de l'Ordre. On y trouve en particulier les copies des édits royaux français concernant la noblesse (Henri IV en 1598⁶⁶, Louis XIII en 1640⁶⁷, Louis XIV en 1664⁶⁸, 1668⁶⁹, 1696⁷⁰, 1715⁷¹, et Louis XV en 1750⁷²). Leur simple existence parmi les documents de travail de l'Ordre indique le besoin d'avoir, à portée de main, des copies auxquelles les fonctionnaires de l'Ordre pouvaient se référer quand cela s'avérait nécessaire. Cet effort pour se conformer aux décisions prises alors en France semble avoir eu pour conséquence l'adaptation de la règle selon laquelle les preuves de noblesse devaient remonter à 116 ans⁷³. Telle était bien la « Coutume de l'Ordre dans le Royaume de France », ainsi que mentionnée dans une enquête sur la candidature contestée d'un candidat⁷⁴.

Dans les trois volumes cités figure une référence spécifique aux affaires de la Langue d'Auvergne durant les dernières décennies du XVII^e siècle et les premières décennies du XVIII^e siècle. L'Auvergne était la plus petite des trois Langues fran-

63. *Ibid.*, p. 278; Elie Haddad, « The Question of the Imprescriptibility of Nobility in Early Modern France », dans Matthew P. Romaniello et Charles Lipp (éd.), *Contested Spaces of Nobility in Early Modern Europe*, Farnham, Ashgate, 2011, p. 159-166.

64. Jérôme Loiseau, « Much ado about nothing?... », art. cit., p. 291-294.

65. AOM 2255, *Documents pour faire les Preuves* [de la Langue d'Auvergne]; AOM 2256, *Modèle pour servir à la réception de messieurs les chevaliers de Malte*; AOM 2257, *Livre qui renferme des escritures instructive pour ceux qui seront commissaires pour faire des preuves 1720*.

66. AOM 2255, p. 85; AOM 2256, p. 32.

67. AOM 2255, p. 86.

68. AOM 2255, p. 88.

69. AOM 2255, p. 93; AOM 2256, p. 34.

70. AOM 2255, p. 96.

71. AOM 2255, p. 99.

72. AOM 2256, p. 73.

73. AOM 2256, p. 44-46.

74. AOM 2241, f. 38r (« *per li anni 116 di Nobiltà ricercata secondo i Costumi del Ordine nel Regno di Francia* »).

çaises; elle incluait 40 commanderies réservées aux chevaliers et 11 commanderies réservées aux chapelains et servants d'armes. Les limites de sa juridiction couvraient une large partie du Centre-Est de la France⁷⁵. Des notes identiques, rédigées en italien, datées du 23 juin 1727 et adressées au grand-maître Vilhena (1722-1736), stipulent que les procureurs de la Langue d'Auvergne avaient établi des instructions

[...] afin d'éviter les nombreux abus qui pourraient survenir durant la compilation des Preuves de Noblesse pour un chevalier de justice⁷⁶.

Une lettre du 18 janvier 1713 de Monsieur de La Vale de Besançon, dénonçant des manquements dans l'admission de certains membres au sein de la Langue, déboucha sur une enquête. De La Vale commençait sa lettre en déclarant que c'était son intérêt sincère pour le bien de l'Ordre « destiné à faire la guerre à l'ennemi de la chrétienté »⁷⁷ qui l'avait conduit à dénoncer un certain « désordre » dans la Langue d'Auvergne. Bien que cette Langue eut la réputation de préserver « la pureté de la Noblesse même plus que les deux autres [Langues] », il soulignait que certains chevaliers, dont des frères avaient été refusés à l'Abbaye Saint-Claude (Franche-Comté) où traditionnellement seuls les nobles étaient acceptés, avaient été tout de même admis au sein de l'Ordre⁷⁸. Il précisait que bien que l'Ordre ne puisse accueillir que des nobles d'épée, des nobles de robe du parlement de Dole y avaient été admis. De La Vale soulignait que puisque cette région avait été sous contrôle espagnol, ses coutumes relatives à la noblesse étaient différentes de celles du reste de la France et que les chevaliers envoyés dans cette région pour examiner les preuves de noblesse n'étaient pas au fait de ces différences. Ainsi, la documentation examinée n'était pas appropriée⁷⁹. Ce que de La Vale mettait ici en évidence avait déjà été relevé par le Chapitre général de 1597⁸⁰ : la nécessité pour l'Ordre de tenir compte dans ses recrutements des spécificités locales. Il en allait de l'image de l'Ordre comme de celle des nobles, puisque les actions d'un ordre militaire-religieux aussi prestigieux et international avaient des répercussions dans les dynamiques de pouvoir et de prestige au niveau local.

Le chevalier De Laube de Bron, commandeur de Tortebesse, fut chargé d'examiner les questions soulevées par de La Vale concernant la Franche-Comté et également la Bourgogne. De Laube fait écho à la figure de l'intendant Claude Bouchu qui, lui, travaillait pour le compte du roi Louis XIV. Dans les deux cas, l'enquête qui était menée visait à vérifier les fonctionnements de la noblesse au ni-

75. H. J. A. Sire, *The Knights of Malta*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996, p. 113-14.

76. AOM 2255, p. 1; AOM 2256, p. 5 (« *per ouviare a molti abusi, che potrebbero succedere nel compilare i Processi delle Prove dei teicipendi in grado di Cavalieri di Giustizia* »).

77. AOM 2257, p. 42 (« destiné à faire la guerre à l'ennemy declare du nom Chrestien »).

78. AOM 2257, p. 42, (« m'oblige de vous informer d'un desordre qui se glisse en particulier dans la Langue d'auvergne qui est en reputation de Conserver La pureté de La Noblesse même plus que les deux autres qui son ten france, lependant il semble que depuis quelques années ont se soin relachè sur ce point dans vostre Langue puisqu'on y à reçu des personnes don't les freres on testes refuses dans labbaye de s^t. Claude Collee de Nobles de cette province »).

79. AOM 2257, p. 43.

80. AOM 293, ff. 158v-160v, Chapitre général de 1597.

veau local et à servir d'agent de renforcement des liens entre périphérie et centre. De Laube conduisit un examen approfondi en identifiant la documentation historique sur le sujet. Il en ressortit notamment que les diplômés universitaires (docteurs et avocats) pouvaient être anoblis, mais que cette noblesse était personnelle et ne pouvait théoriquement pas être transmise à leurs descendants⁸¹. Dans ses rapports, De Laube faisait de nombreuses références à l'archiduc Albert d'Autriche (1559-1621) et aux mesures prises par ce dernier concernant la noblesse de ses terres, lorsque celles-ci faisaient partie des possessions des Habsbourg; ces décisions continuaient de fournir un cadre pour la noblesse locale même quand les terres devinrent françaises en 1678. Si certaines professions, comme celle de docteur, pouvaient être considérées comme nobles, la réelle noblesse était liée à la possession de fiefs. L'archiduc Albert avait déclaré qu'un individu pourrait posséder des fiefs dans le Comté de Bourgogne s'il appartenait à la « noblesse de race », s'il avait été anobli par des lettres dûment vérifiées et données par le Prince ou des hauts officiers du Parlement, s'il avait obtenu une permission spéciale de la part du Prince, ou s'il avait hérité des fiefs par sa famille. Les ordonnances restèrent identiques après la conquête de ces territoires par Louis XIV⁸².

Selon De Laube, l'Ordre se devait d'être au courant de telles pratiques pour réaliser un bon recrutement de ses membres. Un édit de Louis XIV de 1715 s'appliquant à tout le royaume – et dont une copie était produite par De Laube –, avait supprimé toutes les lettres de noblesse et tous les privilèges accordés dans un décret précédent. Les commissionnaires devaient donc s'assurer qu'aucun candidat ne présentât des lettres de noblesse annulées par l'édit de 1715. En cas de doute, l'Ordre devait s'adresser à son ambassadeur à Paris pour obtenir une clarification de la part du Conseil privé du roi⁸³. En 1755, la Langue d'Auvergne publia un bref manuel rédigé par De Laube détaillant la procédure de réception des chevaliers de Malte⁸⁴.

Lorsque le frère Cesare Magalotti voyait dans l'Ordre une institution composée de la « fleur de la noblesse de l'Europe », sa métaphore aurait plutôt pu utiliser l'expression de jardin fleuri. La noblesse de la première modernité recouvrait en effet des spécificités locales et régionales très diverses qui, comme un jardin, nécessitaient une gestion minutieuse de la part de son jardinier, l'Ordre. Lorsque Giovanni Francesco Abela (1582-1655), originaire de Malte et Vice-Chancelier de l'Ordre, écrivit le premier livre sur l'histoire de Malte, il mit l'accent, dans sa dédicace introductive, sur le fait que l'île de Malte devait se sentir honorée

[...] d'être devenu le palais royal de la Sainte Religion de Jérusalem, c'est-à-dire du sang le mieux choisi de toute la chrétienté⁸⁵.

81. AOM 2257, p. 48.

82. AOM 2257, p. 49.

83. AOM 2257, p. 53-54.

84. AOM 2256.

85. Giovanni Francesco Abela, *Della descrizione di Malta isola nel mare siciliano con le sue antichità ed altre notizie*, Malta, Midsea Books, 1984, non paginé (« *esser divenuta reggia della Sacra Religione Gerosolimitana, che è à dire, del più scelto, e nobile sangue della Christianità* »).

Malte dans la première modernité fut en effet le jardin où ces fleurs de la noblesse catholique européenne convergeaient physiquement. Si chacune de ces fleurs conservait sa singularité, leur appartenance à un même ordre international illustrait la réussite d'un fonctionnement fondé sur une identité commune dans la diversité.